

La Tour-du-Pin

Astou Koutoudio veut partager son amour de la danse

Arrivée en 2020 à La Tour-du-Pin, Astou Koutoudio, Sénégalaise d'origine, est une grande passionnée de danse. Pour partager cette activité qui lui procure beaucoup de joie au quotidien, elle va donner des cours de danse à la MJC-EVS. Rencontre.

Quand elle en parle, elle a les larmes aux yeux. Astou Koutoudio va donner ses premiers cours de danses africaines à la MJC-EVS au mois de février [lire par ailleurs]. La trentenaire est habitée par la danse et le chant depuis l'enfance. Originaire du Sénégal, Astou est arrivée à La Tour-du-Pin en 2020, après avoir traversé la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, l'Italie dans des conditions difficiles. « J'ai voulu quitter mon pays pour retrouver ma joie de vivre et réaliser mes rêves. »

Au Sénégal, sa vie était « compliquée ». « Mes parents se sont séparés quand j'étais enfant et cela a été très dur. Ma mère devait travailler et s'occuper de quatre enfants. On m'a envoyé chez ma tante pour que ce soit moins lourd pour elle. Je n'ai pas vraiment compris pourquoi c'était moi. » Là-bas, quand elle fait la vaisselle, qu'elle passe le balai, elle se met à danser. « Les jeunes du quartier faisaient du tam-tam. Leur métier c'était d'apprendre à danser. Ils m'ont vue et m'ont invitée à les rejoindre. Ils m'ont dit "tu n'as pas peur de danser devant tout le monde ?" » Astou Koutoudio ne fait pas attention aux regards des autres et entre ainsi « dans le cercle ».



Astou Koutoudio, 32 ans, va donner des cours de danses sénégalaises à la MJC-EVS. Photo Le DL/Pauline Seigneur

Des cours de sabar et de ballet traditionnel

« Puis mon père, qui est professeur, a voulu que j'arrête tout et que je fasse des études pour faire le même métier que lui. Ne plus danser, cela m'a détruite. Mes notes ont dégringolé à l'école. J'étais déprimée. Je suis partie vivre chez ma grand-mère. » En 2012, elle quitte la région du Ziguinchor pour rejoindre la capitale, Dakar. « Je suis Griot. Les Griots, c'est une caste originaire du Mali. Ils sont réputés pour la danse et le chant. Je ne peux faire autrement. C'est ma culture. Je ne peux pas renier qui je suis. »

Pour poursuivre son objectif de danser autant que faire se peut, Astou rejoint des sites touristiques du Sénégal. « Je m'en fichais de l'argent des touristes. Moi, je voulais danser et apprendre aux autres ! »

Aujourd'hui, c'est toujours le cas. Astou Koutoudio veut communiquer sa passion au plus grand nombre. « Ma fille de trois ans est rentrée à l'école cette année. Alors cela me laisse du temps pour enseigner. » À la MJC-EVS, elle va proposer des cours de sabar et de ballet traditionnel. « J'ai hâte de partager la joie que me procure la danse. Pour moi, c'est bien ça la définition de danser : oublier ses soucis, bouger, être heureux. »

● Pauline Seigneur

L'info en + ► Une initiation parent/enfant

- Les cours de danse africaine d'Astou Koutoudio pour une initiation parents/enfants se tiendront les 7 et 14 février. Ils prendront place dans la salle polyvalente de la MJC-EVS de 10 à 11 heures.
 - Les tarifs proposés : 5 euros pour les adultes, 3 euros pour les enfants ; 6 euros pour les non-adhérents.
 - Renseignement et inscription auprès du secrétariat au 04 74 97 32 26 ou encore à l'adresse mail accueil.adm.mjcevs@gmail.com
- Astou Koutoudio est également à la recherche de nouvelles structures pour dispenser ses cours de danses.



Polémique Amélie Oudéa-Castéra P. 36-37

École publique ou privée? Le retour du vieux débat

Le DL/Ch. Agostinis

CET HIVER, PLACE AU SKI LIBRE!

OUTLINES

SKI LIBRE

SPÉCIAL SKI DE MONTAGNE
TESTS, MATOS ET AUSSI
SKI DE RANDO, HORS PISTE, SKI DE FOND, TUBAGE EN EAU, SUP, PADDLE

6€

En vente chez votre marchand de journaux ou sur boutique.ledauphine.com

LE DAUPHINÉ

libéré



La Tour-du-Pin - Nord-Dauphiné | 38L
Mardi 16 janvier 2024

1,50 €

Nord-Isère

La solidarité au service des migrants



Logement, aide administrative, accès aux soins... Dans le Nord-Isère, des associations aident les migrants pour leur permettre de démarrer une nouvelle vie en France. Comme ces six familles, du côté de La Tour-du-Pin, qui forment une boucle pour héberger à tour de rôle des demandeurs d'asile. Photo Service jésuite des réfugiés

Pages 2-3

Notre supplément
Ces entreprises
à la conquête
du marché spatial



Photo Adobe Stock

Politique P. 38
Macron face
à la nation :
pour dire que

Région P. 6
Polluants émis
dans l'eau :
où en est-on ?



Archives photo Le DL/Mich

Les votes isérois dans le détail

● POUR : les sénateurs LR Frédérique Puissat, Michel Savin et Damien Michallet

« Après l'accord de la Commission mixte paritaire, le Sénat, puis l'Assemblée nationale ont adopté le projet de Loi Immigration. Ce vote est un succès pour le Sénat, seule assemblée à avoir débattu. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de constater que 90 % de notre texte a été logiquement repris dans la proposition de loi finale. Pour la première fois depuis longtemps, la France se donne les moyens de reprendre le contrôle de sa politique migratoire. Reste maintenant au gouvernement à appliquer la loi dans toute sa rigueur. »

● CONTRE : le sénateur écologiste Guillaume Gontard

« Est-ce que le président de la République se rend compte de la responsabilité qu'il a ? Je ne sais pas. La question n'est pas de savoir si le texte est passé avec les voix du RN, mais que ce texte - qui s'inspire des thèses de Jean-Marie Le Pen - ait pu trouver une majorité dans notre pays, avec l'aide d'Emmanuel Macron. »

● POUR : le député RN Alexis Jolly (6^e circonscription)

« Les dispositions de ce texte, quoiqu'imparfaites et très insuffisantes, vont dans le bon sens, puisqu'elles consacrent pour la première fois dans la loi le principe de la priorité nationale que le Rassemblement national défend depuis toujours. C'est une victoire idéologique, politique et parlementaire majeure pour le Rassemblement national, dont les propositions au service des Français sont désormais reprises par une large partie de la vieille classe politique qui les combattait encore hier. »

● CONTRE : le député EELV Jérémy Jordanoff (5^e circonscription)

« Sur le fond, c'est un mauvais texte. Sur la forme, c'est inadmissible d'aller chercher les voix de la droite et de

l'extrême droite. Les macronistes ont franchi les lignes rouges qu'ils s'étaient fixées. On attend maintenant les démissions de certains. Je rappelle qu'Emmanuel Macron a été élu, par deux fois, pour faire barrage au RN. Ce vote va à l'encontre du front républicain, il aura des conséquences lourdes sur l'avenir de notre pays... »

● POUR : la députée Renaissance Caroline Abadie (8^e circonscription)

« Ce texte poursuit deux objectifs principaux : éloigner plus rapidement et plus efficacement ceux qui n'ont pas vocation à rester en France et mieux intégrer par le travail et par la langue ceux qui participent à la vie de notre pays. Quant aux manœuvres du RN, qui adopte finalement ce texte alors qu'il avait rejeté sa version plus dure sortie du Sénat, cela m'importe peu. Ce texte serait passé sans ses voix. [...] En rien, il ne valide la préférence nationale pour les prestations sociales non contributives, tout au plus il aligne le délai de carence des allocations familiales des étrangers sur les Français expatriés de retour en France. »

● POUR : le député LR Yannick Neuder (7^e circonscription)

« C'est une victoire pour les Français. Je ne peux pas faire mine d'ignorer l'enjeu de l'immigration, tout le monde le voit, tout le monde le sait. Certains ont détourné le regard, cherché à s'extraire d'un débat sur des mesures exigées par + de 2/3 des Français. Pas moi. J'ai voté avec conviction, en conscience pour protéger les Français. 1 600 000 nouvelles entrées d'immigrés ont été enregistrées en France entre 2017 et 2022. De 600 000 à 900 000 clandestins déambulent dans les rues de notre pays. Moins de 7 % des obligations de quitter le territoire français (OQTF) ont été réellement exécutées en 2022. Vous auriez voulu que je reste les bras croisés ? »

Loi immigration : comment ont voté vos parlementaires et pourquoi ?

Le projet de loi immigration du gouvernement a été voté mardi soir à l'Assemblée nationale. S'il a été largement adopté, les débats ont été tendus. Preuve en est, 20 députés Renaissance ont voté contre tandis que 17 se sont abstenus. C'est notamment le cas de Marjolaine Meynier-Millefert, la députée macroniste de la 10^e circonscription de l'Isère.

Marjolaine Meynier-Millefert est la députée Renaissance de la 10^e circonscription de l'Isère. Ce mardi 19 décembre, lors de l'adoption du texte controversé sur l'immigration, elle s'est abstenue. Contactée ce mercredi, elle explique avoir pris cette décision face à « un texte à l'équilibre précaire, débattu dans des conditions difficiles. Pour moi, l'ensemble était trop flou pour me permettre de l'adopter ou de le rejeter en bloc ».

Marjolaine Meynier-Millefert pense « que ce texte devient une excuse pour tenir des propos caricaturaux sur l'immigration. C'est l'inverse de ce qu'on souhaitait. L'absence de débat à l'Assemblée nationale nous a précipité dans les postures alors que tout l'enjeu était d'en sortir. Il aurait fallu plus de temps pour le débat d'une part. D'autre part, je suis contre le maintien dans le texte des mesures dont on savait qu'elles étaient censurées par le Conseil constitutionnel ». Plusieurs mesures seront en effet examinées avec attention par les Sages, saisis ce mercredi par Emmanuel Macron et la gauche, notamment l'instauration de quotas sur le nombre d'étrangers admis sur le territoire français, la durée de



Marjolaine Meynier-Millefert, députée macroniste de la 10^e circonscription de l'Isère, estime que « ce texte devient une excuse pour tenir des propos caricaturaux sur l'immigration ». Photo Le DL/Stéphane Pillaud

résidence minimale pour toucher les prestations sociales ou encore les restrictions du droit du sol.

« Mon abstention vise plus à bien me distinguer de cette ligne glissante qui me terrifie qu'à m'opposer à la majorité »

La députée nord-iséroise réaffirme que le texte n'a pas été adopté grâce aux voix du Rassemblement national, qu'il était déjà majoritaire avec l'agrégation des voix issues des groupes Renaissance, Modem, Horizon, Liot et Les Républicains. Pourtant, si les 88 députés RN avaient voté contre, le projet de

loi aurait été retoqué. « Ce texte porte en creux des propositions de loi de la droite sénatoriale présentées en mai qui reprennent un nombre inquiétant de mesures RN. Mon abstention vise plus à bien me distinguer de cette ligne glissante qui me terrifie qu'à m'opposer à la majorité dont je ne pense pas qu'elle se soit compromise. »

Et d'ajouter que le sujet de l'asile et de l'immigration est « évidemment un sujet de fracture majeur. Il a fait basculer des élections et des gouvernements en Europe. On s'en tire moins mal que les autres mais ce texte a révélé des problèmes de méthode qui se sont ajoutés au sujet de fond qu'il faudra traiter ».

● Vincent Prod'Homme

Didier Rambaud, sénateur de la majorité, a voté contre



Didier Rambaud. Photo Le DL/Stéphane Pillaud

Le sénateur Renaissance Didier Rambaud, qui fut « LE » premier marcheur de l'Isère après avoir été PS, a créé la surprise en votant contre la loi immigration lors de son passage au Sénat. Il explique : « C'est la première fois depuis que je suis parlementaire de la majorité présidentielle que je vote contre un texte ! Pour moi, ce texte est un texte de « division ». Ce n'est pas celui du gouvernement. Il résulte d'un compromis avec les LR eux-mêmes toujours à la

course derrière le RN. N'oublions pas que les oppositions (notamment à gauche) ont choisi la politique du pire en votant la motion de rejet et refusant le débat qui aurait permis de rééquilibrer le projet de loi. Ce texte me paraît contraire au logiciel de 2017, celui pour lequel j'ai rejoint Emmanuel Macron et aux valeurs humanistes ! Pour la première fois dans une loi de la République, on inscrit la préférence nationale ! »

● Recueillis par Ève Moulonnier